

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

MUNICIPALITÉ DE
ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

Règlement numéro 11-610
Modifiant le règlement #07-533 concernant
l'adoption d'un programme de subvention
pour le remplacement des réservoirs de
toilettes

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné par monsieur Robert Pilote à l'assemblée du 7 mars 2011;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu qu'un règlement, portant le numéro 11-610, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié pour se lire comme suit :

« Règlement numéro 07-533
Concernant l'adoption d'un programme
de subvention pour le remplacement des
toilettes ayant un réservoir de plus de 6
litres »


ARTICLE 2


L'article 7 du règlement est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2011.


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.